



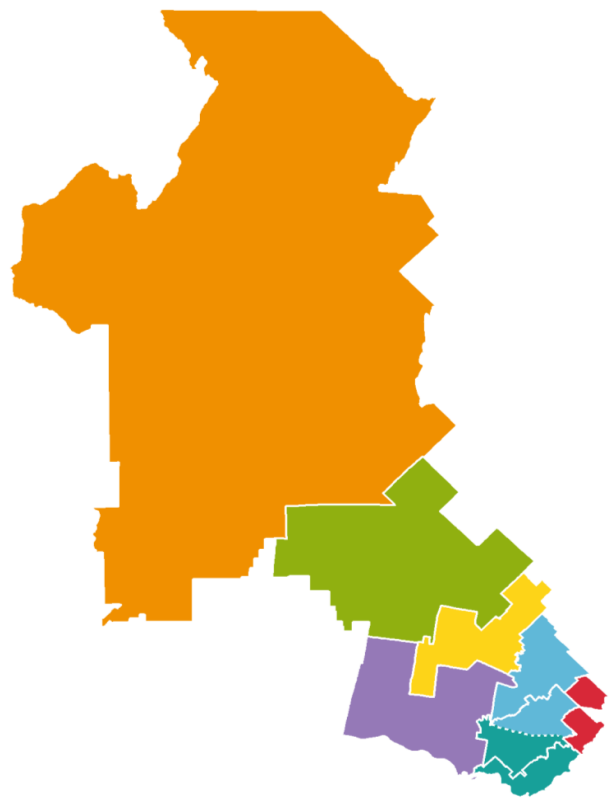
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES LAURENTIDES

Mémoire concerté déposé à la
Direction des politiques de lutte
contre la pauvreté et de l'action
communautaire

Ministère du Travail, de l'Emploi et de
la Solidarité sociale

Dans le cadre de la consultation
publique Solidarité et inclusion
sociale

« Vers un troisième plan d'action
gouvernemental »



**Consultation
publique**

Solidarité et inclusion sociale



29 janvier 2016

Un partenaire dans l'action !



Rédaction et coordination

Monique Ménard, Directrice générale du Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL)

Comité de travail

Alain Trépanier, Centraide Laurentides

Anick Lorrain, Table de concertation communautaire de Mirabel

Annie Bélanger, Moisson Laurentides

Annie Leroux, CISSS des Laurentides – CLSC de Saint-Jérôme

Catherine Landry-Larue, Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides

Danièle Savoie, CRDSL – Regroupement alimentaire des Laurentides (REGAL+)

Diane Richard, Corporation de développement communautaire (CDC) de la Rivière-du-Nord

François Mercier, Fondation des Laurentides

Hélène Bélanger-Bonneau, CISSS des Laurentides – Direction de la Santé publique

Lise Desrochers, Centraide Laurentides

Collaboration à la rédaction du mémoire

François Lapointe, CISSS des Laurentides – Direction de la Santé publique

Contribution

Annie Lajoie, Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides

Billy Morin, Concertation en développement social d'Argenteuil (secrétariat d'atelier)

Diane Audette, Ville de Saint-Eustache (logistique)

Karine Bourbonnais, RPDS de Deux-Montagnes (secrétariat d'atelier)

Line Chaloux, COFFRET (prêt de salle pour la consultation régionale)

Lise St-Germain, Université du Québec en Outaouais – Campus de Saint-Jérôme (présentation du résumé du rapport de recherche)

Nathalie Lamanque, CISSS des Laurentides – CLSC Jean-Olivier-Chénier (secrétariat d'atelier)

Le CRDSL tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé ou collaboré de près ou de loin au sondage en ligne, à la rédaction du portrait régional, à l'organisation de la journée de consultation et la rédaction du présent mémoire.

Pour information

Conseil régional de développement social des Laurentides

100, boulevard des Hauteurs, Saint-Jérôme, QC J7Y 1R5

Téléphone: 514-912-3149 Courriel: m.menard@crdsl.com www.crdsl.com

Ce mémoire concerté représente les propos des représentants des huit territoires de MRC des Laurentides et les propos de plusieurs représentants de la région administrative des Laurentides. Il est donc l'équivalent de 9 mémoires, fusionnés en un seul document.

Résumé

Le Conseil régional de développement social (CRDSL) soumet le présent mémoire concerté au Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue de l'élaboration d'un prochain plan d'action gouvernemental.

Le **portrait socioéconomique** (*section 2*) met en lumière la forte croissance démographique dans la région et ses répercussions, notamment en matière de logement abordable et d'accès aux services pour les populations en situation de vulnérabilité. Aussi, on note la présence des inégalités de revenu selon les territoires, lesquelles conduisent nécessairement à des inégalités de santé. Rappelons aussi la présence d'emplois saisonniers et souvent précaires dans plusieurs secteurs d'activité importants, comme le tourisme, la restauration ou la vente au détail. Cette situation de faible revenu est d'ailleurs illustrée par le fait que les Laurentides se situent au 2^e rang des banques alimentaires, en termes d'importance de besoins au Québec.

Les **enjeux et défis** propres à la région (*section 4*) font état de la diversité des territoires, du manque à gagner dans le financement en santé et services sociaux, notamment pour les organismes communautaires, le vieillissement de la population qui crée une pression sur la demande de services en santé et l'étendue du territoire qui entraîne des besoins en transport pour assurer l'accès aux services et à une vie active.

L'expérience du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) (*section 5*) a permis aux partenaires de cerner certains **éléments positifs à reproduire** (*section 5.1*) et **certaines limites et améliorations à apporter** (*section 5.2*) soit, la nécessaire participation des élus dans le processus et l'accroissement de leur sensibilisation aux enjeux de pauvreté, l'importance de la concertation et de la mobilisation des communautés pour assurer la cohérence des interventions, la nécessité d'avoir du temps pour consulter les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, les lacunes du financement par projet et de la nécessité d'innover alors que la mission de base des organisations n'est pas toujours assurée et le besoin de limiter les contraintes administratives qui alourdissent le processus.

Au fil du déploiement du PAGSIS, l'enjeu des **relations partenariales** (*section 5.3*) a mis de l'avant l'importance de resserrer les liens avec les élus et la conférence administrative régionale (CAR) des Laurentides afin d'assurer le partage d'une vision et stratégie commune autour des enjeux liés à la pauvreté. L'apport du CRDSL à titre de regroupement intersectoriel est fortement encouragé dans le déploiement d'un prochain plan de lutte. Les **rôles et avantages de la contribution du CRDSL** (*section 7*) sont d'ailleurs exposés dans le présent mémoire.

Pour guider l'élaboration du **prochain plan d'action gouvernemental** (*section 6*), les partenaires ont ciblé de manière générale l'importance d'agir prioritairement sur les axes d'interventions suivants :

- 1-L'accès à un logement abordable de qualité (en concordance avec l'orientation #2 de la loi)
- 2- La sécurité alimentaire (en concordance avec l'orientation #2 de la loi)
- 3-La scolarisation des jeunes et des adultes (en concordance avec l'orientation #1 de la loi)

Au sujet des **cinq orientations** de la Loi, le CRDSL a indiqué pour chacune les **mesures prioritaires** à retenir et a proposé quelques **pistes d'intervention** (*section 6.2 et 6.3*).

Finalement, le CRDSL émet des **recommandations générales** (*section 8*).

Ce mémoire résulte d'un processus de consultation des membres du CRDSL qui s'est fait en ligne et qui s'est bonifié lors d'une journée régionale.

Nous vous invitons à prendre connaissance des préoccupations et des recommandations émises dans les pages suivantes.

Table des matières

1. Présentation du CRDSL et de ses membres	7
1.1 Principes d'action du CRDSL	7
2. Portrait des conditions socioéconomiques des Laurentides	8
2.1 Une brève description de la région	8
2.2 Les enjeux qui se démarquent dans la région des Laurentides	9
3. Processus de consultation.....	12
4. Enjeux et défis régionaux et locaux des huit territoires de MRC de la région des Laurentides	14
Régionalement.....	14
MRC Antoine-Labelle :	15
MRC Argenteuil.....	16
MRC Deux-Montagnes	16
MRC des Laurentides :	17
MRC Mirabel	17
MRC Pays-d'en-Haut	17
MRC Rivière-du-Nord	17
MRC Thérèse-De Blainville	18
5. Forces et faiblesses du dernier PAGSIS	19
5.1 Éléments positifs à reproduire	19
Régionalement :	19
MRC Antoine-Labelle :	20
MRC Argenteuil :	20
MRC Deux-Montagnes :	20
MRC Mirabel :	20
MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut:	21
MRC Rivière-du-Nord :	21
MRC Thérèse-De Blainville :	21
5.2 Limites et améliorations recommandées	22
Régionalement.....	22
MRC Antoine-Labelle	23
MRC Argenteuil.....	23
MRC Deux-Montagnes	23
MRC Mirabel	24
MRC Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides	24
MRC Rivière-du-Nord	24
MRC Thérèse-De Blainville	25
5.3 Processus de déploiement et relations partenariales	26

6. Prochain PAGSIS.....	27
6.1 Axes d'interventions territoriaux à prioriser.....	27
6.2 Pistes d'intervention proposées pour les 3 premières orientations de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	28
Recommandations proposées régionalement pour l'orientation #1	28
MRC Antoine-Labelle	29
MRC Argenteuil.....	29
MRC Deux-Montagnes	29
MRC Mirabel	29
MRC des Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides	29
MRC Rivière-du-Nord	29
MRC Thérèse-De Blainville	29
Recommandations proposées régionalement pour l'orientation #2:.....	30
MRC Antoine-Labelle	30
MRC d'Argenteuil.....	30
MRC Deux-Montagnes	30
MRC Mirabel	31
MRC Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides	31
MRC Rivière-du-Nord	31
MRC Thérèse-De Blainville	31
Recommandations additionnelles proposées régionalement pour l'orientation #3:.....	32
MRC Antoine-Labelle	32
MRC Argenteuil.....	32
MRC Deux-Montagnes	33
MRC Mirabel	33
MRC Pays-d'en-Haut et Laurentides	33
MRC Rivière-du-Nord	33
MRC Thérèse-De Blainville	33
6.3 Notre avis sur les deux autres orientations de la Loi	34
Proposition de mesures additionnelles concernant l'orientation #4:.....	34
Proposition pour l'orientation #5 : Agir à la source des problèmes de pauvreté.....	35
Rôles et avantages du CRDSL.....	36
7.1 Les avantages d'une instance de concertation au niveau régional :.....	36
8. Recommandations générales	37
8.1- Le financement : ce qui devrait être considéré	37
8.2- Les projets: planification/évaluation :.....	37
8.3- Le maintien du processus de participation des communautés	37
8.4- La concertation : allant au-delà des différents secteurs pour maximiser les actions sur les populations	38
8.5- La cohérence des orientations du Plan d'action :	38
Conclusion	39
Liste des organisations participantes	40

1. Présentation du CRDSL et de ses membres

Le développement social dans les Laurentides c'est :

« Un ensemble de processus qui appellent la contribution conjointe de l'État et de la société civile et qui visent l'amélioration des conditions de vie et des potentiels des personnes et des communautés. »

Fondé en 2004, le *Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL)* est une instance de concertation et de planification en matière de développement social régional, ayant assuré entre autres un rôle-conseil auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides.

Il est constitué d'un représentant de chacun des huit regroupements locaux de développement social et/ou des communautés, de chaque territoire de MRC de la région des Laurentides et de cinq représentants de différents secteurs d'intervention. Les membres sont des représentants d'organismes à but non lucratif, de groupes communautaires, d'organismes publics, parapublics ou gouvernementaux, d'entreprises privées à but non lucratif, du milieu politique et des organisations philanthropiques en lien avec le développement social. Chaque membre s'engage dans une démarche solidaire qui vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des personnes vivant sur le territoire des Laurentides.

Sa mission fondamentale est d'**accroître**, à titre d'instance de concertation régionale multisectorielle et multiterritoriale, **la capacité d'action collective** en développement social dans la région des Laurentides.

Pour ce faire, il favorise la contribution des partenariats intersectoriels de tous les acteurs concernés par le développement social. Il incite à la mobilisation des communautés du territoire et soutient les actions qui en émergent.

1.1 Principes d'action du CRDSL

- **Reconnaissance du potentiel**, des compétences et de l'expertise des acteurs locaux qui interviennent directement auprès des personnes en situation de vulnérabilité afin de réaliser le développement social sur leur territoire.
- **Innovation** : Tout en mettant en valeur les pratiques existantes qui portent fruits, le CRDSL favorise l'amélioration continue des façons de faire et la cohérence entre le discours et l'action.
- **Complémentarité** : Il n'est pas question de faire « comme » ou « à la place de ». Le CRDSL est un maillon de la chaîne qui contribue à jouer un rôle rassembleur et à favoriser la mise en commun des ressources visant la recherche de solutions optimales.
- **Transfert de connaissances** : partage de l'information, des idées, des pratiques, des savoirs, etc.
- **Intersectorialité** : Le CRDSL se préoccupe de rassembler les acteurs de divers secteurs d'activités dans la formulation des enjeux de développement social ainsi que dans la mise en œuvre des actions.

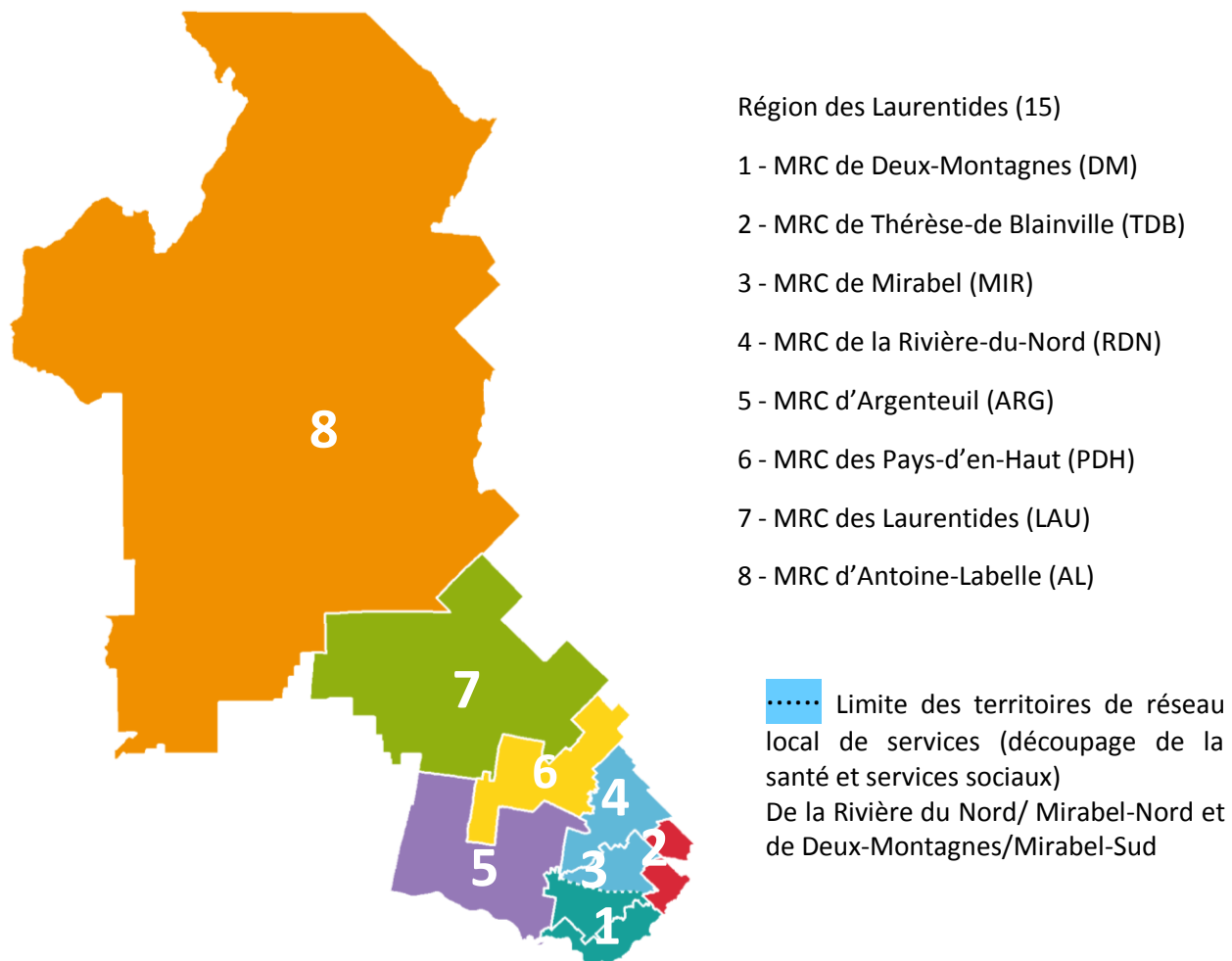
2. Portrait des conditions socioéconomiques des Laurentides

2.1 Une brève description de la région

En 2015, 595 200 personnes habitent la région des Laurentides, ce qui représente environ 7 % de la population du Québec. La région se démarque par une croissance démographique parmi les plus fortes de la province. Cette croissance est due surtout à la migration en provenance d'autres régions du Québec.

Dans le **sud**, on trouve les MRC les plus fortement urbanisées de Deux-Montagnes, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel. Près des deux tiers de la population de la région vit dans ces trois MRC, qui comprennent beaucoup de secteurs résidentiels, mais aussi des zones agricoles et de plus en plus de commerces et d'industries. Le **centre** de la région comprend les MRC de la Rivière-du-Nord, où on retrouve beaucoup d'emplois reliés aux services publics, d'Argenteuil, plutôt rural. La partie au **nord** est occupée par la MRC d'Antoine-Labelle, dont l'économie repose surtout sur la foresterie, l'agriculture et le tourisme de même que les MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. Dans ces deux dernières MRC, le secteur récréotouristique occupe une place particulièrement importante dans l'économie locale.

FIGURE 1 – LES TERRITOIRES DE MRC DE LA REGION DES LAURENTIDES



2.2 Les enjeux qui se démarquent dans la région des Laurentides¹

Bien que ne pouvant traduire toutes les facettes de la réalité, les statistiques contribuent à cerner certains enjeux de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans le contexte de la région des Laurentides dont voici les plus importants :

- **La croissance démographique : à la fois une opportunité et un facteur de risque**

La région des Laurentides connaît l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec. Au cours de 20 dernières années (de 1996 à 2015), la population de la région a augmenté de près du tiers (35,4 %), ce qui correspond à 155 600 personnes.

Certains effets de l'accroissement démographique ont des répercussions, notamment en matière de logement abordable et d'accès aux services pour les populations en situation de vulnérabilité².

- **Des inégalités de revenu selon les territoires de la région des Laurentides**

Plus de 80 000 personnes (14,3 % de la population) vivent sous la mesure du faible revenu (Statistique Canada, ENM 2011)^{3, 4}.

Les données sur le revenu ne révèlent pas tout sur la réalité économique vécue par les résidents des territoires. Par exemple, du fait que les statistiques ne tiennent pas compte des propriétaires de résidences secondaires, des écarts importants entre ces derniers et la population locale, souvent moins bien nantie, ne sont pas relevés. Ce phénomène, appelé familièrement le « beigne » autour des lacs, entraîne entre autres une augmentation du coût de la vie qui pénalise les résidents moins fortunés.

Les inégalités socioéconomiques entre les communautés et entre les groupes à l'intérieur des communautés, doivent être prises en compte, notamment, par une offre de services adaptée aux réalités locales et porteuse du souci de rejoindre toutes les couches de la population.

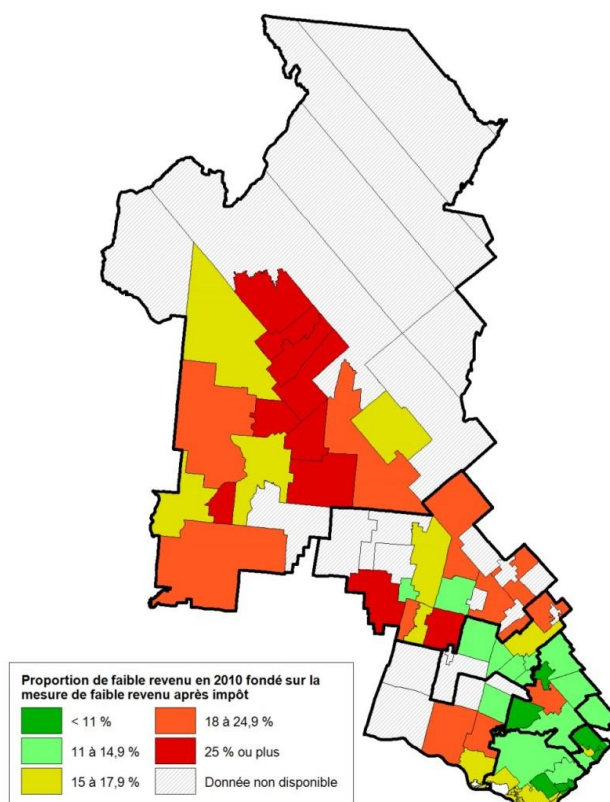


FIGURE 2 – PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LES MUNICIPALITES DE LA REGION DE LAURENTIDES, 2011⁵

¹ Sources : AGENCE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (ASSS des Laurentides, 2014) *Rapport du directeur de santé publique 2014 : Prévenir et réduire les inégalités sociales de santé dans les Laurentides*;

LUSSIER, Karl; HUDON, Marie-Claude (2012) *État et enjeux prioritaires pour le développement social dans les Laurentides*. Coopérative de solidarité NISKA

² Sources : Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Service des statistiques sociales et démographiques

³ Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages 2011

⁴ La mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu du ménage, « rajusté » en prenant en considération les besoins du ménage, selon le nombre de membres dans le ménage. À titre d'exemple, la MFR pour une famille de 4 personnes se chiffre à 39 860 \$ en 2011.

⁵ Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages 2011, fichiers de données géocodées

- **L'insécurité alimentaire dans la région des Laurentides**

Dans la région des Laurentides, 6,5 % de la population de 12 ans ou plus vit dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire. Cela représente près de 25 000 personnes. La proportion régionale est comparable à celle du Québec. Environ 1,5 % de la population soit 6 700 personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire grave.

En mars 2015, on a dénombré 40 899 visites au programme de dépannage alimentaire. Plus de 75 000 repas et collations ont été servis et plus de 21 000 personnes ont été aidées par le programme. De ces utilisateurs, environ le tiers étaient âgés de moins de 18 ans. L'insécurité alimentaire représente une manifestation de l'«intensité» de la pauvreté.

Le **Bilan-Faim** est une activité essentielle et récurrente initiée par Banques alimentaires Canada menée au mois de mars auprès de chaque organisme accrédité par Moisson Laurentides, la banque alimentaire de la région. Ce sondage permet d'évaluer les besoins des personnes les plus vulnérables qui ont recours à un service d'aide alimentaire dans la région. Les résultats permettent d'ajuster les services à la réalité de ces personnes et des organismes desservis.

Les résultats du Bilan-Faim servent également de balise pour le partage des denrées au niveau provincial. Le taux de partage entre les organismes « Moisson » de la province a été récemment ajusté⁶, plaçant dorénavant **Moisson Laurentides au 2e rang** des banques alimentaires, en termes d'importance de besoins au Québec. Un titre peu prestigieux qui illustre bien cet enjeu sur notre territoire.⁷ Le 17 novembre dernier, dans son « Bilan-Faim 2015 », Moisson Laurentides lançait un cri d'alarme et dénonçait une hausse de près de 100 000 demandes d'aide alimentaire d'urgence, alors que le Québec passe à plus de 1,7 million de demandes mensuelles. Sans parler du fait que les banques alimentaires manquent de ressources pour y répondre.

Dans le territoire desservi par Moisson Laurentides

- 31,5 % des bénéficiaires sont des **enfants**;
- 20 % des demandes proviennent de familles monoparentales;
- 9,5 % des demandes proviennent des gens ayant un revenu d'emploi.

- **Le logement abordable**

Environ 25 000 locataires (39,2 % de ce groupe) consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement (Statistique Canada, ENM 2011).

L'accès au logement abordable constitue à la fois une réponse à une situation de pauvreté et une façon de prévenir l'appauvrissement.

- **La faible scolarité**

Plus de 100 000 personnes de 15 ans et plus (23,5 % de ce groupe) n'ont pas de certificats ou diplômes d'études secondaires. Parmi elles, plus de 6 000 (13,3 %) sont en chômage (Statistique Canada, ENM 2011).

La faible scolarité est à la fois comme une cause significative de pauvreté et d'exclusion sociale, mais aussi un facteur à prendre en compte dans les stratégies de communication en vue de mobiliser les communautés.

⁶ Bilan-Faim, *Banque alimentaire Québec* (mars 2015)

⁷ Bilan annuel 2014-2015, Moisson Laurentides

- **Les nouveaux visages de la pauvreté**

Il y a nécessité d'être à l'affût des problèmes émergents, souvent peu documentés, mais néanmoins réels, comme le travail précaire, le surendettement ou l'itinérance.

Un nouveau statut de pauvreté semble émerger, celui de la personne pauvre en emploi, appelée *working poor* dans la littérature anglaise. Il s'agit du statut des individus qui travaillent tout en restant sous le seuil de revenu jugé adéquat, en raison d'un emploi à bas salaire, à durée limitée ou à temps partiel. Dans les Laurentides, on retrouve ce type d'emploi saisonnier et souvent précaire dans plusieurs secteurs d'activité importants, comme le tourisme, la restauration ou la vente au détail.

Une deuxième catégorie concerne les personnes confrontées à des conditions de vie précaires comme le surendettement ou l'isolement social. Ces situations peuvent découler d'évènements comme une séparation, le décès d'un proche, une maladie, un contexte de violence ou d'abus, etc..

Un troisième "visage" est celui des personnes en situation d'itinérance, souvent cachée. On retrouve une errance en milieu urbain qui s'apparente à celle vécue à Montréal, mais également une errance rurale où des personnes sans domicile fixe migrent d'un refuge temporaire à un autre, chez des amis, dans un motel ou dans un camping⁸.

- **Les inégalités sociales de santé**

L'état de santé d'une population est largement tributaire des conditions sociales et économiques qui modulent son mode de vie. Ces facteurs sociaux sont l'éducation, le revenu, le travail, le milieu de vie, le logement et l'accès aux services. C'est un fait aujourd'hui largement démontré, les inégalités sociales sont associées à un accroissement des problèmes de santé, à une moins bonne espérance de vie sans incapacités et à un taux plus élevé de mortalité prématurée. Les inégalités sociales créent les inégalités de santé⁹.

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des enjeux dont les causes et les manifestations sont en évolution.

Toutes les communautés de la région sont concernées : on retrouve des populations plus vulnérables dans tous les territoires, même les plus favorisés. L'analyse des dimensions matérielles et sociales de la défavorisation rappelle que les populations des différentes communautés se distinguent par leur niveau de vulnérabilité, mais aussi par leurs potentiels respectifs.

⁸ LUSSIER, Karl; HUDON, Marie-Claude (2012) *État et enjeux prioritaires pour le développement social dans les Laurentides*. Coopérative de solidarité NISKA

⁹ AGENCE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (ASSS des Laurentides, 2014) *Rapport du directeur de santé publique 2014 : Prévenir et réduire les inégalités sociales de santé dans les Laurentides*

3. Processus de consultation

Mandaté par le conseil d'administration du CRDSL, un comité de travail a été chargé de la rédaction du présent mémoire au MTESS afin de présenter essentiellement : 1) le portrait socioéconomique des Laurentides; 2) les enjeux et défis vécus dans la région; 3) l'expérience du dernier PAGSIS¹⁰; 4) des recommandations pour le prochain plan de lutte à la pauvreté.

Pour ce faire, le comité s'est assuré d'obtenir, par différents moyens, l'opinion et la réalité des partenaires agissant en développement social sur le territoire des Laurentides.

Le questionnaire en ligne :

Une première consultation élargie s'est déroulée du 27 novembre au 18 décembre 2015. Un questionnaire en ligne a été acheminé par courriel à un maximum de partenaires. Au total, soixante-dix-huit répondants en provenance de toutes les MRC de la région des Laurentides y ont participé afin de représenter la réalité de leur organisation. Notons que le CRDSL a profité de l'occasion pour poser à ses membres quelques questions pour mieux connaître la perception des acteurs de la région en lien avec son rôle, ses pratiques et ses actions.

Journée de consultation régionale :

Les résultats de cette consultation ont été compilés puis validés lors d'une rencontre régionale tenue le 12 janvier 2016, où ces mêmes acteurs étaient conviés. Soixante-quatre personnes ont participé à l'événement. Ainsi, les intervenants ont échangé sur les réponses (ouvertes) données par leurs collègues afin de les valider ou de les bonifier. Aussi, ils ont été invités prioriser les mesures et à en suggérer de nouvelles afin de permettre l'atteinte des orientations de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le choix des propositions retenues était fait par consensus, par les partenaires réunis en atelier par territoire de MRC.

Le dernier atelier de cette journée visait à établir des priorités, mais compte tenu de la diversité des territoires laurentiens, aucun consensus n'a pu être obtenu régionalement. Par ailleurs, divers éléments exprimant la même réalité par les participants, nous permettent de proposer des recommandations à la fin du mémoire

La validation :

En dernier lieu, les représentants des regroupements locaux de développement social de chaque MRC et les membres du comité de travail ont révisé la dernière version du présent mémoire afin d'en assurer la validité.

Afin de s'assurer que la démarche réponde bien aux objectifs, le comité de travail a supervisé et contribué aux différentes étapes nommées précédemment, et dont la coordination était portée par la direction générale du CRDSL.

¹⁰ Plan d'action gouvernemental de solidarité d'inclusion sociale

La contribution de la Direction de la Santé publique :

Considérant la récente disponibilité des données du dernier recensement (2011), l'équipe de recherche et surveillance a réalisé un portrait présentant les inégalités socio-économiques et ses impacts pour la population. Nous les remercions grandement pour cet apport au mémoire.

Le rapport de recherche de Madame Lise St-Germain, professeure et chercheuse à l'Université du Québec en Outaouais, campus de Saint-Jérôme :

Titre : « *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative du PAGESIS 2 dans 6 régions au Québec, dont les Laurentides.* » Synthèse présentée par Mme St-Germain, lors de la journée de consultation régionale du 12 janvier 2016. Nous tenons à la remercier, car ses résultats de recherche ont eu un impact important sur notre réflexion collective.

4. Enjeux et défis régionaux et locaux des huit territoires de MRC de la région des Laurentides

Principaux enjeux et défis dans les Laurentides, en ordre de priorités, tels qu'identifiés par les partenaires des Laurentides :

Régionalement

- **La diversité des territoires de la région des Laurentides**
 - Cette diversité met au défi les parties prenantes de persévérer à travailler régionalement malgré l'hétérogénéité, notamment, à cause des spécificités des territoires nord et de l'ouest des Laurentides.
 - Il faut comprendre la réalité de chacune des MRC pour appliquer des remèdes à la mesure de la réalité et des besoins.
 - D'où l'importance d'une **vision régionale** pour soutenir et faire des liens entre les démarches locales.
- **Le sous-financement des services publics et des ressources communautaires.**
 - En effet, certains territoires de MRC sont plus sous-financés que d'autres selon les partenaires régionaux. Donc, il faut rapatrier les budgets et les pouvoirs qui reviennent à la région et à chacune des MRC.
 - Augmenter le budget du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour consolider les organismes au lieu de leur demander d'innover avec le PAGESIS, pour qu'ils réussissent à soutenir leurs activités fondamentales en matière de pauvreté et exclusion.
 - Pour que le PAGESIS ait un impact optimal, il devrait, à la fois, répondre aux besoins de consolidation des services de base aux personnes pauvres et exclues et permettre de développer de nouveaux projets.
- **L'étendue du territoire de la région des Laurentides** entraîne des besoins de transport pour l'accessibilité aux ressources, autant pour les bénéficiaires que pour les organismes.
 - Ex. : le transport des denrées de la banque alimentaire Moisson Laurentides vers les Hautes-Laurentides exige un déplacement de 200 km en 2h30 minutes.
 - Ex. : le sous-financement même pour se rendre et se concerter, il faut des ressources pour générer le processus de concertation, car le territoire des Laurentides est très grand. Prise en compte de l'isolement géographique et de l'isolement social des gens (notamment dans la répartition des ressources pour la MRC Argenteuil et la MRC Antoine-Labelle).
 - Besoin de développer l'axe est-ouest du transport collectif.
- **L'accès à l'emploi et augmentation du salaire minimum**
- Les **inégalités sociales** et le besoin de diminuer l'écart entre les riches et les pauvres, l'importance de développer le sens du bien commun
 - Dans les Laurentides, la RFU (richesse foncière uniformisée) et le revenu extrême de certains citoyens permanents biaisent l'indice de défavorisation matérielle de la population des Laurentides. Il faudrait donc renforcer les protections publiques et les politiques sociales afin d'assurer une répartition équitable de la richesse collective et la réduction des inégalités socioéconomiques.

- *L'explosion démographique des Basses-Laurentides et l'inadéquation des services qui ne suffisent pas à répondre à la demande croissante.*
- *Le vieillissement de la population en général.*
- *La pauvreté des personnes seules.*
- *Le réseau de l'éducation des Laurentides n'est pas présent dans la lutte à la pauvreté.*
- *L'importance de lier les enjeux municipaux avec les besoins et ressources en matière de lutte à la pauvreté : Savoir interpeller et sensibiliser les élus. Les dernières avancées avec les élus sont en péril dans le contexte actuel. Il faut rebâtir des liens dans le cadre de nouveaux mécanismes qui ne sont pas établis.*
- *Diffuser l'information sur les services et activités des organismes communautaires aux services de santé pour que le personnel soignant et les intervenants sociaux connaissent l'information et la transmettent aux gens en difficulté et qu'ils aient accès plus facilement aux services des organismes. Exemple : À Lachute ils ont réuni le personnel du CISSS et les intervenants de différents organismes pour une activité de réseautage.*
- *Un enjeu est la volonté politique de respecter les engagements de lutte à la pauvreté. Quand on voit les mesures d'austérité s'attaquer aux plus démunis, particulièrement aux femmes, aussi aux services aux personnes handicapées, on se demande à quoi servira le prochain plan de lutte... Si d'avance les décisions gouvernementales ne font qu'augmenter les inégalités sociales (compressions en éducation, écoles insalubres, coupes à l'aide sociale, sous-financement des organismes communautaires, compressions dans les CPE, diminution de l'accès aux services sociaux et de santé, diminutions importantes des budgets de maintien à domicile, etc.)*
- *Les critères et la structure de financement du dernier PAGSIS limitaient la réponse aux besoins (Ex. : Si un projet est déjà financé par d'autres sommes complémentaires ou qu'un pourcentage de contribution du milieu n'est pas atteint, le projet n'était pas admissible au financement PAGSIS.)*
- *Favoriser l'intersectorialité entre les ministères et les instances publiques. Les critères de financement sont-ils cohérents entre eux; y a-t-il un plan gouvernemental? Parce que les objectifs et priorités des projets présentés ne sont pas toujours arrimés ou conséquents avec les orientations de la loi.*
- *Sensibiliser les organismes en économie sociale en rapport avec la pauvreté et l'exclusion*
- *Enjeu de la participation citoyenne, la consultation des personnes en situation de pauvreté.*
- *Porter attention à l'approche « Top Down » dissimulée, notamment des mécanismes qui percolent du national au local.*

MRC Antoine-Labelle :

- *Exode des jeunes de la population pour accéder à l'éducation et l'employabilité, à cause de la distance de notre territoire éloigné. Il faudrait établir des mesures pour rapatrier en région éloignée les gens qui doivent quitter leur MRC pour aller étudier dans les grands centres. Exemples : convertir les prêts étudiants en bourses d'études au retour dans la MRC d'origine; prioriser les candidatures en emploi des résidents provenant à l'origine de la MRC.*
- *Depuis le Forum "Voyons Loin" organisé, en avril 2011, par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Mont-Laurier, nous constatons l'absence d'une instance multisectorielle pour assurer la dynamique du développement territorial de la région Antoine-Labelle. Il faudrait instaurer un regroupement de partenaires provenant de toutes les instances décisionnelles (social, économique, public (santé/éducation), municipal, privé, philanthropique, communautaire,*

etc.). Nécessaire exercice d'inclusion des différents secteurs, considérant les microterritoires présents ici, afin d'avoir une vision commune et intégrée et agir comme levier aux différents projets locaux et régionaux. Notons que la CDC de Mont-Laurier représente uniquement le milieu communautaire avec ± 50 organismes membres.

- *Briser l'isolement : il faut offrir plus d'opportunités à la population afin que les gens puissent trouver le genre d'activités ou de services qui satisfassent leurs goûts ou leurs besoins.*

MRC Argenteuil

- *Prioritaire : Besoin de ressources permanentes et récurrentes pour soutenir la mobilisation et les actions collectives favorisant le développement social sur le territoire.*
 - *Les limites du bénévolat : Comme nous sommes des bénévoles, il est parfois difficile d'assurer la pérennité de nos actions alors qu'une permanence en développement social soutiendrait nos efforts et assurerait une continuité à long terme.*
 - *Le sous-financement des services publics et de nos ressources communautaires locales.*
- *L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle*
 - *Remettre les gens dans un processus menant à la dignité. Redonner le pouvoir d'agir aux gens démunis.*
- *Le transport pour l'accès aux services et aux emplois : lacunes importantes au niveau du transport abordable pour les personnes devant se déplacer d'ouest en est (et vice-versa) dans la région des Laurentides.*
- *Le vieillissement de notre population en général et la pauvreté des personnes vivant seules.*
- *Maintenir le respect de la spécificité d'une communauté et ses différentes dynamiques.*
- *Renverser le faible niveau de scolarité d'une grande proportion de la population d'Argenteuil (31,4 %) notamment par un soutien permanent aux interventions précoces pour favoriser la réussite éducative dès la petite enfance et la persévérance scolaire.*
- *Développement de services en hébergement social en favorisant notamment l'intégration et le soutien en logement des clientèles vulnérables*
- *Lutter contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'autonomie alimentaire des personnes vulnérables.*

MRC Deux-Montagnes

- *Il est important que le plan offre des leviers concrets pour s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté.*
- *Les travailleurs et travailleuses à faible revenu ne doivent pas être laissés pour compte dans les mesures gouvernementales reliées au plan de lutte.*
- *Le défi majeur est de reconnaître la nécessité d'un financement à la mission des organismes communautaires afin d'assurer la pérennité de leurs activités et services qui permettent d'améliorer la situation des personnes démunies et exclues. Présentement, de nombreux organismes ont des difficultés financières et la réalisation du dernier PAGSIS a été très difficile pour la mise en place des projets et la reddition de compte. Beaucoup de temps a été investi, il se pourrait que la mobilisation et la participation des organismes soient difficiles pour le prochain plan de lutte, car cela exige beaucoup de temps et d'investissement pour peu de retombées financières.*

- *Améliorer l'accès aux services et aux emplois : il y a des lacunes importantes pour les personnes devant se déplacer d'ouest en est (et vice-versa) dans la région des Laurentides et plus particulièrement pour les gens de l'ouest de notre territoire.*
- *La pauvreté des personnes atteintes de maladies mentales.*

MRC des Laurentides :

- *La cohabitation de personnes riches (développement immobilier de villégiature) et de personnes pauvres, accentue le sentiment d'isolement et rend plus difficile l'accès au logement.*
- *Soutenir l'intégration des personnes ayant un passé carcéral ou de psychiatriation et lutter contre l'isolement des personnes seules*
- *Programme d'activités physiques pour différents groupes d'âges, spécialement pour l'inclusion des personnes vivant seules.*

MRC Mirabel

- *Le manque déchirant de ressources face aux besoins grandissants de notre forte croissance démographique, augmenté par la division incohérente des territoires de CSSS.*
- *La détresse engendrée par la perte de revenu, car la chute est rapide. Considérant le mode de vie onéreux de beaucoup de citoyens de Mirabel, plusieurs nouvellement sans-emploi ne voient pas d'issue possible.*
- *Les services auprès des personnes seules vieillissantes à faibles revenus*
- *Soutenir l'intégration des personnes ayant un passé carcéral ou de psychiatriation et lutter contre l'isolement des personnes seules*
- *Accès à des services de proximité abordables et adéquats et le transport pour l'accès aux services et aux emplois.*
- *Éducation populaire et formation pour les bénévoles.*
- *La détresse psychologique des agriculteurs.*

MRC Pays-d'en-Haut

- *La délocalisation des services par les décideurs régionaux privés et publics, insensibles à la réalité des régions et des milieux locaux, a pour effet une dévitalisation locale et une perte de proximité pour des services et des emplois.*
- *Sécurité alimentaire*
- *Fort taux de décrochage scolaire*
- *Pénurie de logements abordables dû au prix élevé des loyers disponibles.*
- *Lutter contre l'isolement des personnes seules.*
- *Soutenir l'intégration des personnes ayant un passé carcéral ou de psychiatriation*
- *Formation pour les bénévoles et éducation populaire.*

MRC Rivière-du-Nord

- *Au niveau de la ville de St-Jérôme, il y a une forte présence de pauvreté¹¹, notamment dans les plus anciens quartiers où il serait opportun de mettre en place une démarche de revitalisation intégrée.*

¹¹ Selon des données de 2001, on identifiait que 42% des personnes formant le groupe des plus démunis en terme de défavorisation matérielle et sociale dans les Laurentides habitaient la MRC RDN.

- *Un centre de jour serait nécessaire dans notre MRC, notamment pour pallier la problématique de la santé mentale et des personnes qui en souffrent, car cela est ici un gros problème.*
- *Soutenir l'intégration des personnes ayant un passé carcéral, considérant la présence de deux centres de transition et d'une prison.*
- *Soutenir les personnes qui ont un passé de psychiatisation, considérant l'unité de psychiatrie à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.*
- *Le transport pour l'accès aux services et aux emplois. Notamment une meilleure accessibilité aux services en alimentation, car le centre-ville n'a pas de supermarché, ceux-ci se sont déplacés avec les années dans le périmètre de la ville, trop loin pour les piétons.*
- *Besoin de sensibiliser davantage les citoyens et les élus aux enjeux de pauvreté et d'exclusion.*
- *Éducation populaire pour une population peu scolarisée et formation nécessaire pour les bénévoles.*
- *Lutter contre l'isolement des personnes seules.*
- *Besoin de développer davantage de programmes d'employabilité.*
 - *Il faut aussi viser à recevoir des salaires et des conditions de travail favorables.*
- *Revendiquer l'argent qui revient à la région des au chapitre de la santé et des services sociaux ainsi qu'en éducation.*
- *Les mesures d'austérité ont un impact important chez la population, notamment chez les femmes. De plus, certaines coupures vécues par le milieu communautaire ont engendré une diminution des services et de leur implication dans la lutte à la pauvreté. Des milieux de vie ont même été fermés, faute de financement.*

MRC Thérèse-De Blainville

- *Pauvreté importante 10.6%¹², surtout dans les anciens quartiers dévitalisés et présence de beaucoup d'exclusion sociale.*
- *La problématique de la santé mentale et les personnes qui en souffrent sont également un défi.*
- *Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté, pour l'inclusion sociale*
- *Augmenter la sensibilisation des citoyens et des élus*
- *Service de transport pour l'accès aux services et aux emplois.*

Source : MSSS, *Variation de l'indice de défavorisation en 2001. Compilation et recalibrage des quintiles*. Équipes de surveillance, recherche et évaluation des Directions de santé publique de Lanaudière et des Laurentides, janvier et février, 2007.

¹² En 2011, selon Statistiques Canada, près de 10.6% de population y vivaient sous le seuil de faible revenu.
http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Sante_publicue/SPER/Tableaux_Coup_dOeil/Tableau_CO_RLS_TB.pdf

5. Forces et faiblesses du dernier PAGSIS¹³

5.1 Éléments positifs à reproduire

Régionalement :

- *L'implication des élus et des MRC a permis de se concerter. Il faut maintenir la participation des élus dans le cadre d'un processus de consultation afin qu'ils soient interpellés et sensibilisés pour que soit facilitée la réalisation des projets et qu'ils s'approprient les enjeux de pauvreté et se sentent davantage concernés par cet enjeu.*
- *Un exemple de bonne pratique de concertation à retenir: la création du **RÉGAL+**, financé par le dernier PAGSIS.*

*Le **Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL+)** est né grâce à la concertation et la mise en commun des ressources des divers partenaires et le financement du dernier PAGSIS. Sa mission est de concerter et mobiliser les acteurs en sécurité alimentaire dans le développement d'une vision et d'actions communes vers des mesures alternatives à la sécurité alimentaire traditionnelle. Il a pour objectifs d'accroître la cohésion et l'arrimage des actions en sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire laurentien; d'accroître la capacité d'agir des organisations en sécurité alimentaire afin qu'elles développent des pratiques ayant un effet à la fois sur la structure de l'aide alimentaire et sur la capacité d'autonomie des gens concernés. C'est une plate-forme régionale, soutenue par une gouvernance participative et représentative, afin de développer une vision globale, établir des priorités/enjeux et de coordonner des actions autant régionalement et localement, tout en favorisant le partage des ressources.*

- *Exemple supplémentaire de bonne pratique de concertation à retenir lié au RÉGAL+ : Le projet « **Bonne Boîte Bonne Bouffe** » qui est un regroupement d'achats favorisant l'accès à des fruits et légumes de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité. Ce projet doit son succès notamment grâce à la concertation et la mise en commun des ressources de divers partenaires.*
- *De plus, les bonnes pratiques de concertation et de partenariat : notamment **l'approche bidirectionnelle** « top down et bottom-up » qui a favorisé la validation des besoins et la contribution de l'expertise gouvernementale pour l'analyse des projets. Les acteurs ont fait preuve de rigueur pour l'analyse des projets.*
 - *Poursuivre les **Alliances pour la solidarité**, pour mieux tenir compte des besoins des milieux et leur laisser convenir de leurs priorités d'intervention, selon leurs spécificités, dans un esprit de solidarité et de partenariat.*
 - *Favoriser les **approches territoriales intégrées** en lien avec les démarches de **développement social régionales**, afin de continuer à mobiliser les milieux et encourager la concertation des acteurs concernés par la pauvreté et l'exclusion. La concertation et la mobilisation des communautés sont essentielles à la cohérence des interventions.*
 - *Renforcement de la maturité des concertations locales pour la recommandation des projets sur leur territoire.*

¹³ Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale

- *La possibilité de faire la distinction entre projets régionaux et projets locaux (MRC) pour l'évaluation et la sélection des projets.*
- *Certains projets ont permis des transferts de connaissance et ont permis des initiatives inspirantes et des projets structurants et mobilisateurs.*
- *Création d'une concertation régionale en matière de transport/itinérance : Le projet régional Transport/itinérance a contribué à la réduction des méfaits. Par ailleurs, le dernier PAGSIS nous a permis de documenter le portrait de l'itinérance dans les Laurentides.*

MRC Antoine-Labelle :

- *Les acteurs locaux ont réussi, avec le Forum "Voyons Loin" de la CDC de Mont-Laurier, en avril 2011, à relever le défi d'impliquer tous les types d'acteurs sociaux-économiques et politiques pour la priorisation des projets et l'octroi des sommes par la MRC.*
 - *Cette prise de décision par tous les organismes et décideurs « bottom-up » de la région a eu comme impact positif : l'accroissement du sentiment d'appartenance et une meilleure cohésion sociale.*
- *Notons aussi, l'immense travail de développement effectué par la Table de concertation en sécurité alimentaire d'Antoine-Labelle avec entre autres l'implantation du projet de jardins collectifs « Cultiver pour nourrir ».*

MRC Argenteuil :

- *L'effet levier du PAGSIS pour mobiliser les partenaires du milieu en fonction du développement social et l'implication des élus dans des actions concrètes.*
 - *La réflexion et les actions accrues en développement social par une approche intersectorielle.*
- *Avancées structurantes et retombées concrètes au niveau de l'enjeu de la sécurité alimentaire et de la saine alimentation (création de la table de concertation en sécurité alimentaire et mise en place du projet d'agriculture communautaire par la MRC). De belles perspectives d'avenir...*
- *Le déploiement de services pour les communautés éloignées et l'amélioration de l'accès aux services situés dans le centre-ville.*
- *Soutien important pour le déploiement de services visant à contrer l'itinérance.*
- *La qualité des projets recommandés.*

MRC Deux-Montagnes :

En priorité :

- *La rédaction d'un plan d'action commun (consultations, mobilisations et discussions des enjeux) et approuvé par les élus.*
 - *La reconnaissance des enjeux qui se retrouvaient dans le plan d'action et toute la démarche de mobilisation qui a mené au dépôt des projets.*

Autres éléments positifs :

- *La mobilisation et le lien durable qui s'est créé entre le milieu communautaire et le milieu municipal.*
- *Les choix concertés de projets au niveau local, projets connus et soutenus par les MRC (élus).*

MRC Mirabel :

En priorité :

- *Le PAGESIS II a amené la mobilisation de différents milieux. En effet, les projets et le plan d'action étaient rassembleurs et concertés, et devaient être approuvés par la table locale de développement social et la MRC.*

Autres éléments positifs :

- *La MRC a pu se doter d'un centre d'hébergement en itinérance et la communauté s'est mobilisée autour du projet.*

MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut:

- *Opportunité de développement de projets en ayant un effet levier pour le démarrage ou une possibilité d'aller plus loin.*
 - *Le dernier PAGESIS nous a procuré des outils pour travailler les priorités locales par la Table du comité de développement des communautés, ce qui nous a permis de se concerter et nous donner une vision partagée et un consensus autour de projets rassembleurs.*
 - *Processus mobilisation pour la création de partenariat (ex. : employabilité).*
 - *La participation des élus à la concertation.*
- *Des cours de compétences parentales pour les anglophones ont permis d'atteindre une clientèle non rejointe en temps normal.*

MRC Rivière-du-Nord :

- *La démarche de collégialité pour la distribution des fonds disponibles dans cette MRC.*
 - *La concertation au niveau régional et local a permis d'établir les priorités, démocratiquement avec l'ensemble des partenaires intersectoriels.*
 - *La liaison avec les élus a permis un rapprochement autour des enjeux de la lutte à la pauvreté.*
 - *La création d'un plan d'action a été structurante et rassembleuse*
 - *Certains organismes ont apprécié l'appui du réseau de solidarité communautaire qui s'est tissé autour des projets qu'ils ont été mis de l'avant avec le PAGESIS.*
 - *Le soutien professionnel des organisateurs communautaires en CLSC a été apprécié dans le processus.*

MRC Thérèse-De Blainville :

- *Les projets financés par le PAGESIS ont été porteurs de succès et ont aidé à faire la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans notre région.*
- *Tous les projets PAGESIS ont été analysés par un comité local qui a tenu compte des critères du PAGESIS, mais également des orientations que s'étaient données les partenaires en identifiant les principaux défis à relever en 2012, avec pistes d'action, à travers le Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale.*
- *Résultats : des projets concertés qui répondent bien aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité : Ex : Table d'hôte, Service d'entraide relais, Équité alimentaire, Café de la Maison, Transport régional. Par ailleurs, cela a permis l'embauche d'un employé à la coordination du Comité développement des communautés dans cette MRC.*
- *Qualité des interventions concertées; augmentation de la qualité de vie des gens aidés; bris du travail en silo des organismes en mettant « la personne au centre ».*

5.2 Limites et améliorations recommandées

Régionalement

- Les limites du **financement par projet** : ce type de financement n'assure pas la pérennité et exige toujours de développer des projets qui répondent à de nouveaux besoins et traitent de nouvelles avenues. Les organismes communautaires autonomes sont déjà sous financés. L'innovation était un critère de financement, alors que tant de services/activités sont à consolider sans avoir à créer de nouveaux projets. Cela a comme effet que des projets pertinents se retrouvent, sans financement.
 - Certains organismes luttant déjà pour leur survie, en contexte d'innovation, il est plus difficile de favoriser la continuité des projets existants. Il serait préférable de consolider les organismes et éviter la nouveauté à tout prix (en référence au critère d'innovation exigé).
 - Éviter le saupoudrage.
 - Souhait de pouvoir poursuivre des projets qui ont une belle portée, même s'ils n'ont pas un caractère novateur, avec la contribution du futur plan de lutte à la pauvreté.
 - Des projets existants voulant s'étendre à d'autres MRC ne pouvaient pas être éligibles à un financement du PAGSIS.
 - S'assurer que les projets sont portés par des organismes dont la mission est en lien direct avec les projets, ceci afin d'assurer une certaine base.
- L'absence des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans l'élaboration et la mise en place des projets, vers une reprise de pouvoir et une participation citoyenne.
- Contraintes administratives qui requièrent plus de temps consacré au processus pour l'appel, le choix des priorités, la réalisation des plans d'action et la rédaction des projets qu'à leur réalisation.
 - Le dépôt de projet était un exercice de rédaction : ceux ayant une facilité d'écriture étaient avantagés.
 - Lorsque les territoires sont faibles en capital communautaire; il faut les outiller davantage.
 - Lourdeur du processus d'évaluation des projets déposés.
 - Délai trop court pour consulter tous les gens qu'on représente, notamment les usagers, les principaux intéressés.
 - Le délai du premier versement a eu un impact négatif dans la mise en œuvre et l'efficacité des actions, considérant que la période de réalisation du projet en fut écourtée.
 - Les critères de choix des projets étaient discutables. Par exemple, il faudrait avoir plus de latitude pour l'affectation des sommes (ex. : en immobilisations).
- Favoriser des programmes intersectoriels et interministériels. Attention aux programmes en silo.
- S'améliorer dans l'analyse d'impacts.
- Finalement : «le Vérificateur général du Québec a fortement critiqué le gouvernement du Québec en 2011 sur le plan de la gestion des plans d'action gouvernementaux en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion. Il disait, entre autres, que **plusieurs mesures gouvernementales n'ont ni cibles ni échéanciers**, ce qui rend leur évaluation difficile. Il y aurait aussi de nombreuses **incohérences dans le contenu des plans d'action** – le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'ayant jamais déterminé clairement quelles mesures gouvernementales font partie ou non de la lutte à la

pauvreté. Les rapports d'activité annuels manqueraient de clarté et ne permettraient pas d'évaluer le reste du chemin à parcourir.»¹⁴

MRC Antoine-Labelle

- *Temps trop court pour permettre une étude de faisabilité, le plan d'action, le processus de changement et la sollicitation de ressources ayant les compétences requises. Des sommes devraient être prévues à cet effet, afin de réduire les iniquités en disponibilité de ressources pour pondre les projets. Besoin de financement pour accompagner les processus planifiés de changement.*
- *La durée prévue pour mettre en place des projets structurants et leur mise en œuvre efficiente était trop courte. Par exemple, pour des projets en agriculture communautaire, le temps de monter les installations, d'expérimenter, de régler les difficultés et de commencer à planifier prend quatre ans et non trois ans.*
- *S'assurer de reconnaître la géographie variable dans les Laurentides.*

MRC Argenteuil

- *Courts laps de temps pour se mobiliser et réaliser le processus et les projets.*
- *Difficulté de planifier et agir à long terme sans récurrence du financement.*
- *Effet «mi-levier», considérant l'obligation de l'apport d'un financement supplémentaire à la contribution du milieu.*
- *Déception face au fait de ne pas pouvoir poursuivre les projets avec le surplus d'argent au-delà du 30 septembre 2015 et apprendre, une fois les bilans complétés, en novembre que les budgets sont disponibles jusqu'en mars 2016. Donc, il a fallu revoir en peu de temps les moyens qui peuvent être mis en place.*

MRC Deux-Montagnes

En priorité :

- *Les critères, les balises du PAGESIS et l'obligation « d'inventer » de nouveaux projets n'ont pas permis aux concertations existantes d'avoir ce financement comme levier dans leurs actions. Et ce, même si les actions étaient en concordance avec le plan d'action local. Peu de temps, peu d'argent et beaucoup de balises = un processus irrespectueux envers les partenaires communautaires déjà très engagés.*
- *Les délais pour mettre en œuvre les actions et dépenser les sommes sont aussi limitants et sont un frein à l'efficience des actions.*
- *La lourdeur du processus, le nombre d'heures pour mobiliser, comprendre, assurer le suivi, écrire le plan d'action, et ce, sans soutien financier.*
- *La lourdeur de la gestion administrative, des consignes (pas toujours claires), de l'interprétation des trop nombreuses clauses administratives et les trop grands changements de méthode.*
- *Processus régional arbitraire et très coûteux.*
 - a. *Critères qui portent à interprétation et appliqués différemment dans les différentes localités.*

Autres limites :

- *Le peu de soutien et d'accompagnement au niveau régional pour le déploiement local.*

¹⁴ Tiré d'un avis émis en décembre 2015 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

- *Le choix des priorités a été fait dans un contexte démocratiquement discutable, c'est-à-dire que les priorités étaient orientées et déjà définies et nous n'avions pas d'autres possibilités que de choisir parmi celles proposées et imposées par le ministère.*
- *La méthode d'évaluation et d'attribution des projets dans les organismes était effectuée localement, ce qui rendait difficile pour les membres de la concertation de ne pas se retrouver entre l'arbre et l'écorce.*
- *Le fait de ne pas pouvoir poursuivre les projets avec le surplus d'argent au-delà du 30 septembre 2015 et apprendre, une fois les bilans complétés, en novembre que le budget est disponible jusqu'en mars 2016. Donc, difficulté à revoir en peu de temps les moyens qui peuvent être mis en place.*
- *Le lien pas toujours clair entre les recommandations locales en provenance du GPS et de la CRÉ des Laurentides.*

MRC Mirabel

En priorité :

- *Un minimum de 20 % en contribution du milieu était requis pour le financement des projets PAGSIS, alors qu'on retrouve peu de partenaires dans la ville de Mirabel pouvant offrir cet apport financier.*
- *Les subventions devraient prévoir des fonds récurrents pour assurer la pérennité des projets ainsi qu'une période de transition.*

Autres limites :

- *La fin du PAGSIS laisse les bénéficiaires des services sans ressources. Le financement devrait être quinquennal et renouvelable.*

MRC Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides

En priorité :

- *Le mode d'approbation des projets impliquait trop de paliers décisionnels. Nous recommandons de retirer le GPS, les projets sont adoptés au niveau de la table de développement social local, le régional en prend acte et supporte les milieux locaux.*

Autres limites :

- *Critères empêchant des investissements en immobilisation.*
 - *Adapter les critères des programmes de la SHQ aux réalités rurales (ex. : logement social).*
- *Enlever l'obligation de créer de nouveaux projets.*
- *Explorer d'autres partenariats financiers (ex. : municipalités).*

MRC Rivière-du-Nord

- *La disparition du PAGSIS vient mettre en péril, voir anéantir les bons coups, les acquis et les avancés réalisés pendant les dernières années. Déjà, la disparition de certains services ou organismes se fait sentir et nous ramène en arrière.*
- *Le dernier versement du PAGSIS accordé après la fin du projet a également causé des maux de tête pour les organismes qui ne bénéficiaient pas de fonds de roulement créé d'autres sources de financement importantes.*
- *Le délai serré imposé au milieu à qui on a accordé peu de temps pour assurer la consultation du milieu communautaire et celle des citoyens.*
- *L'obligation d'innovation dans les critères de l'appel de projet permettait difficilement d'assurer la pérennité des projets. Ceci est à considérer en lien avec le sous-financement de la mission de base des organismes communautaires qui vivent ainsi une certaine précarité au quotidien.*

- *Le financement devrait être d'un minimum de 5 ans pour assurer des retombées palpables.*
- *Le budget accordé est relativement peu pour assurer un impact majeur pour lutter contre la pauvreté.*
- *Le financement par projet contribue à l'épuisement du milieu communautaire.*

MRC Thérèse-De Blainville

- *Ce qui est dommage c'est la perte de soutien financier permettant de poursuivre ces projets améliorant la qualité de vie des personnes en ayant bénéficié.*
- *Le manque de financement adéquat.*
- *La lourdeur de la reddition de compte.*
- *Le délai permettant la présentation des projets a été une limite importante pour plusieurs joueurs.*
- *Le manque de financement récurrent demeure un enjeu pour tous les projets. À la fin du PAGSIS, le besoin identifié n'est plus répondu. Cependant, l'expertise et les liens entre les acteurs demeurent une force pour le milieu. Par ailleurs, les organismes communautaires porteurs d'un projet PAGSIS terminé, continuent de recevoir des demandes de prestation de service de la part de la communauté (CLSC, partenaires, organismes).*
- *Absence des enjeux de lutte à la pauvreté dans les priorités territoriales des décideurs politiques et économiques*
- *Désengagement de l'État de façon globale.*

5.3 Processus de déploiement et relations partenariales

Dans le processus de déploiement des interventions territoriales du dernier plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous croyons que la sélection des projets devrait être transparente, avec des critères de sélection précis et connus. Les acteurs locaux devraient être impliqués davantage et les dynamiques locales respectées.

Une présence accrue des élus dans les concertations serait appréciée. Ceux-ci devraient être mieux renseignés sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.

Aussi, lors du dernier PAGSIS, la reddition de compte au moyen d'un tableau Excel sophistiqué n'était pas accessible à tous, nécessitant des connaissances spécifiques en matière d'administration financière.

Les participants ont mentionné que les communications avec le CRDSL lors du déploiement et de la mise en œuvre du dernier PAGSIS devraient être améliorées, notamment avec les élus et la conférence administrative régionale (CAR) des Laurentides. Nous croyons donc que ces derniers devraient être mieux informés des enjeux liés à la pauvreté et à la nécessité d'avoir des montages financiers récurrents avec tous les partenaires intersectoriels.

Dans le contexte du dernier PAGSIS, nous croyons que l'apport du CRDSL a été sous-estimé et qu'à titre de regroupement intersectoriel il aurait pu agir en tant que conseiller auprès de la CRÉ des Laurentides pour la recommandation des projets, tel que prévu dans les objets de sa charte¹⁵. De plus, dans le prochain plan d'action régional de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, nous souhaitons que le CRDSL favorise la circulation de l'information et qu'il amorce une campagne de sensibilisation des élus.

Globalement, les participants à notre consultation ont manifesté deux préoccupations importantes. Premièrement, leur défaveur quant au trop grand nombre de paliers et d'instances décisionnelles régionales qui viennent alourdir les processus administratifs. Deuxièmement, une participation accrue des citoyens concernés devrait être mise de l'avant, mais pour ce faire, le délai accordé devra être suffisant.

¹⁵ 3e et 4e objet de la charte du CRDSL : « 3.Sensibiliser la population en général et conseiller les instances décisionnelles locales et régionales aux exigences sociales et aux problématiques reliées au développement social; 4.Analyser les problématiques vécues et les besoins non comblés de la population des Laurentides et y donner les avis s'y rapportant; »(2004)

6. Prochain PAGSIS

6.1 Axes d'interventions territoriaux à prioriser

Lors de notre consultation régionale en ligne, la question suivante a été posée aux participants :

« Dites-nous quelles sont les trois priorités régionales d'interventions qui selon vous, devraient être retenues pour le prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » :

Les participants des territoires de MRC ont mis en ordre les priorités suivantes :

1. **L'accès à un logement abordable de qualité** (en concordance avec l'orientation #2 de la loi)
2. **La sécurité alimentaire** (en concordance avec l'orientation #2 de la loi)
3. **La scolarisation** des jeunes et des adultes (en concordance avec l'orientation #1 de la loi)

Néanmoins, certains ont mentionné qu'*en réalité, il serait plus simple de dire « toutes ces réponses », car il faut cesser de travailler ces éléments en silo, séparément et s'attaquer à tous ces facteurs. La concertation peut y contribuer.*

6.2 Pistes d'intervention proposées pour les 3 premières orientations de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Orientation #1

« Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes »

Selon les résultats de notre consultation régionale, voici l'ordre de priorité retenu concernant les mesures préventives proposées par le ministère (*avec quelques précisions*):

1. Accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance pour les familles à faible revenu, par exemple les familles ayant un enfant handicapé.
2. Accès à des moyens de transport collectifs adaptés aux réalités des ménages à faible revenu et tenant compte des besoins des aînés et des personnes handicapées.
3. Persévérance scolaire pour les jeunes issus de milieux défavorisés, **surtout dans les territoires de la MRC d'Antoine-Labelle et d'Argenteuil.**
4. Formation de base pour les adultes (lire, écrire, compter, utiliser un ordinateur) **pour leur redonner du pouvoir sur leur vie et augmenter leur confiance en eux-mêmes.**
5. Réduction des obstacles à la participation à une formation tout au long de la vie, y compris pour les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants, **d'autant plus que la région des Laurentides compte un grand nombre d'emplois atypiques issus d'une économie touristique.**
6. Utilisation de la culture et des loisirs culturels pour favoriser l'inclusion des groupes marginalisés.

Recommandations proposées régionalement pour l'orientation #1

- Favoriser l'inclusion sociale par des opportunités de bénévolat intéressantes. À ce titre, le site www.jebenevole.ca peut être décrit comme l'équivalent du guichet Emploi-Québec, version bénévole. S'y trouve une banque d'offres de postes bénévoles recherchés par des organismes communautaires de la région. L'utilisateur est invité à entrer ses propres critères de recherche tels que ses compétences, ses intérêts, ses disponibilités ou ses préférences géographiques. Les résultats de recherche ainsi filtrés lui fournissent une liste d'offres pertinentes et les coordonnées de l'organisme concerné.
- Permettre le financement d'infrastructures de logements sociaux par le FQIS.
- Axer sur la prévention en général qui doit s'appliquer auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées.
 - Prioriser l'éducation au sens large, notamment par un réseau de l'éducation de qualité.
 - Augmenter les compétences par des activités parascolaires.
 - Adapter la diffusion de l'information à l'ensemble des groupes, selon leurs différents niveaux de capacité en lecture.
 - Prévenir l'émergence de diverses problématiques en développant l'estime de soi des enfants et des adolescents.
 - Encourager l'utilisation du sport pratiqué en groupe, pour favoriser l'inclusion des groupes marginalisés.

MRC Antoine-Labelle

- *Identification des facteurs de risque.*
 - *Intervenir au bon moment et de façon soutenue dès les premiers indices de pauvreté et d'exclusion.*
- *Il faut agir sur les préjugés et les causes structurelles de la pauvreté.*

MRC Argenteuil

- *Valoriser les actions favorisant l'entraide entre les individus (travailler pour changer les normes sociales).*
- *Favoriser l'autonomie des individus par le développement de compétences (notamment par l'éducation populaire).*

MRC Deux-Montagnes

- *Changement de mentalité de la société (sensibilisation) pour changer le mouvement curatif pour axer davantage vers la prévention.*
- *Soutenir la réflexion pour développer, mettre en place et former les individus à la participation citoyenne, en visant leur responsabilisation.*
- *Soutenir des actions en éducation populaire.*

MRC Mirabel

- *Accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire, notamment par l'établissement de lieux communs de rencontre avec les services de proximité, dans chacun des secteurs de la MRC.*

MRC des Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides

- *L'offre de service gouvernementale ne doit pas être discriminante et devrait cibler tout autant les personnes à revenu moyen que les personnes à faible revenu, notamment pour prévenir la pauvreté, dans une période où les inégalités sociales augmentent.*

MRC Rivière-du-Nord

Commentaires : il est difficile de faire quelque chose et d'essayer de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale si le filet social n'est pas même assuré. Il faut donner aux personnes les moyens de se loger et de se nourrir en premier. Pour les organismes, il faut consolider leur financement à la mission de base, puisqu'ils sont directement concernés par la pauvreté et l'exclusion.

- *Allonger le financement des interventions territoriales sur cinq ans pour permettre une stabilité des ressources et donc une stabilité de développement au lieu de réinventer la roue aux trois ans.*
- *La formation et l'éducation doivent être assurées tout au long de la vie.*
 - *Reconnaissance des parcours de formation non traditionnels, notamment en finançant les organismes communautaires qui sont des lieux d'acquisition de connaissances.*
 - *Privilégier les alternatives concrètes au dépannage alimentaire favorisant le développement des compétences : jardins collectifs, cuisines collectives, groupes d'achats.*
 - *Formation de base pour tous : Ex. : savoir cuisiner et savoir faire son budget.*
- *Le transport collectif doit être accessible, fiable et à un coût abordable.*

MRC Thérèse-De Blainville

- *Augmentation du salaire minimum.*

6.2 Pistes d'intervention proposées pour les 3 premières orientations de la loi (suite)

Orientation #2

«Renforcer le filet de sécurité sociale et économique »

Selon les résultats de notre consultation régionale, voici l'ordre de priorité retenu concernant les mesures proposées par le ministère pour maintenir et améliorer les revenus et conditions de vie des personnes et familles à faible revenu (avec quelques précisions):

1. Amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu à satisfaire leurs besoins essentiels tels que logement, alimentation, transport, frais permettant de pallier un handicap, etc.
2. Sécurité alimentaire des personnes, au sein de leur communauté, et accès physique et économique à une saine alimentation pour les personnes en situation de pauvreté.
3. Accès à un logement de qualité, à un coût raisonnable, pour les ménages à faible revenu.
4. Prise en compte, dans l'offre de service gouvernementale, des réalités des groupes composant la population des personnes à faible revenu, y compris les travailleuses et travailleurs atypiques et indépendants. **Notamment par l'instauration d'un revenu minimum garanti, puisque la région des Laurentides compte un grand nombre d'emplois atypiques issus d'une économie touristique.**
5. Accès aux soins et à la couverture des besoins de santé et de services sociaux pour les personnes à faible revenu, **notamment par des mesures de démarchage accrues pour rejoindre les clientèles à faible revenu et leur offrir des services de santé.**

Recommandations proposées régionalement pour l'orientation #2:

- *Laisser la porte ouverte à des solutions plus créatives, pour mieux considérer le réel besoin du milieu et reconnaître la capacité d'agir des organismes communautaires.*

MRC Antoine-Labelle

- *Augmenter le salaire minimum et instaurer des mesures prévoyant un revenu minimum garanti.*
- *Responsabilité sociale des entreprises : les entreprises devraient participer à combler le manque de revenu de leurs employés pour leur garantir un revenu minimum garanti.*

MRC d'Argenteuil

- *Agir sur les causes structurelles de la pauvreté. (Ex. Augmentation du salaire minimum, soutien au logement).*
- *Renforcer le soutien à la mission de base des organismes communautaires impliqués dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.*

MRC Deux-Montagnes

Commentaires : Il nous apparaît que les mesures proposées par le ministère sont pour nous des bases minimales qui devraient être assurées et acquises. Néanmoins nous proposons de :

- *Soutenir financièrement la mission de base des organismes communautaires.*
- *Renforcement interministériel de toutes ses priorités (arrimage concerté des mesures entre les ministères)*

MRC Mirabel

- *Accompagnement individuel et éducation populaire, pour renforcer le filet social et économique, pour s'assurer de faire l'arrimage entre les individus et les ressources disponibles.*
- *Accroître le financement des organismes locaux de développement social, du type « table de concertation » afin qu'ils fassent connaître les ressources du territoire aux populations vulnérables.*

MRC Pays-d'en-Haut et MRC des Laurentides

- *Amélioration des compétences et habiletés des personnes à faible revenu à satisfaire leurs besoins essentiels.*

MRC Rivière-du-Nord

- *Assurer un revenu minimum garanti et augmenter le salaire minimum.*
- *Augmenter l'aide financière au logement (ex : accessibilité accrue et augmentation du programme allocation-logement et augmenter le nombre d'unités du programme de supplément au loyer).*
- *Remédier au déficit de la région des Laurentides en santé et services sociaux qui est historiquement sous-financée.*

MRC Thérèse-De Blainville

- *Reconnaissance des interventions et augmentation des subventions aux **organismes communautaires qui composent le filet social**. Notamment parce que ce financement correspond à l'aide sociale (ciment social) des communautés.*
- *Le transport collectif ne doit pas être considéré en tant que mesure préventive, mais plutôt en tant que mesure essentielle, intégrée au filet social, pour maintenir et améliorer les revenus et conditions de vie des personnes et familles à faible revenu.*
- *Augmenter et indexer au coût de la vie les prestations d'aide sociale.*

CIMENT SOCIAL

*Les organismes communautaires composent le filet social
et leur financement « l'aide social » correspond au ciment nécessaire pour soutenir les
communautés.*

6.2 Pistes d'intervention proposées pour les 3 premières orientations de la loi (suite)

Orientation #3

« Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail »

Selon les résultats de notre consultation régionale, voici l'ordre de priorité retenu concernant les mesures proposées par le ministère pour favoriser l'accès à l'emploi :

1. Réduction des obstacles à l'intégration en emploi des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
2. Accompagnement structuré et individuel des personnes présentant des problèmes d'intégration au travail.
3. Développement ou amélioration des compétences des personnes à faible revenu permettant l'intégration et le maintien en emploi.
4. Amélioration des conditions favorisant l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes à faible revenu.
5. Soutien au développement d'expériences de travail pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en lien avec les besoins des entreprises.
6. Amélioration de la conciliation travail-famille, travail-études et famille-études et des conditions de travail dans les secteurs d'emploi occupés par les personnes à faible revenu.
7. Amélioration de l'accès à l'emploi par l'entrepreneuriat

Recommandations additionnelles proposées régionalement pour l'orientation #3:

- *Étant donné que l'appauvrissement touche davantage les femmes, il serait nécessaire de mieux mesurer ses impacts et d'ajuster la flexibilité des programmes d'aide en conséquence.*
- *Pour valoriser le travail, il faut travailler autant sur l'individu que sur l'**environnement de travail lui-même**.*
- *Mettre en place des mesures incitatives et/ou facilitant le **covoiturage**.*

MRC Antoine-Labelle

- *Dans un contexte où l'individu n'a pas accès au transport collectif, il est impossible lorsqu'on est payé au salaire minimum de se déplacer pour aller travailler. Il coûte alors plus cher d'aller travailler que de rester à la maison. **Le solde net du revenu personnel, après y avoir soustrait les dépenses inhérentes au travail, doit être supérieur au montant de l'aide sociale. Il faut donc augmenter le salaire minimum sans diminuer le filet de sécurité de l'aide sociale.***
- *Responsabilité sociale des employeurs qui devraient adopter des mesures favorisant l'accès et le maintien en emploi, notamment par des environnements favorables et y contribuant.*

MRC Argenteuil

- *Améliorer l'accès à l'emploi par un soutien et l'investissement dans le développement économique du territoire (économie sociale, Internet haute vitesse).*
- *Valoriser le travail en développant des mesures de motivation pour travailler.*
- *Modifier l'approche très bureaucratique des services gouvernementaux d'aide à l'emploi pour encourager et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des individus.*
- *Soutenir les employeurs en faveur du maintien en emploi des personnes vulnérables*

MRC Deux-Montagnes

- *Commentaires : Le ministère doit cautionner toutes les mesures proposées.*
- *Établir des mesures pour favoriser l'arrimage entre les organismes luttant contre la pauvreté, les organisations en employabilité, le marché du travail et les employeurs.*
- *Augmentation du salaire minimum.*

MRC Mirabel

- *Instaurer des mesures incitatives et des subventions accessibles (accompagnement et suivis individuels) pour les employeurs qui favorisent l'accès à l'emploi et qui veulent contribuer à la valorisation du travail auprès des personnes en marge de l'emploi.*
- *Augmenter l'accessibilité et la proximité des services gouvernementaux (CLD, CLE) dans les localités rurales où apparaissent des signes de pauvreté.*

MRC Pays-d'en-Haut et Laurentides

- *Les normes sur les habiletés et l'acquisition des compétences en milieu de travail doivent être soutenues en amont par des mesures pour assurer des conditions de vie adéquates aux personnes et leur assurer le minimum essentiel à leur développement personnel.*

MRC Rivière-du-Nord

- *Développer et reconnaître l'ensemble des compétences et l'expertise développée par les organismes communautaires dans le secteur de l'emploi.*
- *Contribution du secteur privé pour améliorer les conditions de travail et pour faciliter l'insertion des personnes en marge de l'emploi*
- *S'assurer qu'une personne qui accède à l'emploi ne se retrouve pas en situation de pauvreté malgré tout.*

MRC Thérèse-De Blainville

- *Établir des mesures de préparation pour les jeunes adolescents et adultes au monde du travail.*
 - *Rapprocher le monde de l'éducation et les mesures d'employabilité.*

6.3 Notre avis sur les deux autres orientations de la Loi

Orientation #4

«Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société »

En ordre prioritaire avec quelques améliorations :

1. Soutien à l'insertion professionnelle des personnes présentant des problèmes d'intégration en emploi au sein des entreprises et **contribution de ces dernières (les entreprises)** à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. Contribution des entreprises, dont celles d'économie sociale, à l'inclusion sociale en favorisant l'intégration sociale et professionnelle de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
3. Amélioration de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté à leurs milieux de vie (travail, école, communauté, sports, loisirs, technologies de l'information et des communications, etc.).
4. Mobilisation en vue de la réduction de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et de l'élimination des préjugés à leur égard, **par la sensibilisation de la population générale et la mobilisation des groupes qui leur viennent en aide.**
5. Soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation.

Proposition de mesures additionnelles concernant l'orientation #4:

- *Mise en place de mesures incitatives pour les entreprises, notamment par un **crédit d'impôt au soutien social** déboursé par les entreprises.*
- *Favoriser l'action intersectorielle (organismes gouvernementaux, communautaires et municipaux, etc.) visant la réduction des inégalités sociales de santé.*
 - *Que le Gouvernement donne des mandats d'actions concertées aux membres de la Conférence administrative régionale (CAR), pour que les bureaux de ministères en région s'entendent pour créer des conditions favorables à la lutte contre la pauvreté.*
- *Développer des parcours différenciés vers l'emploi et les mesures d'employabilité.*
- *Favoriser le développement d'entreprises adaptées et d'entreprises d'insertion.*
- *Favoriser les stages et les programmes de mentorat en milieu de travail.*

6.3 Notre avis sur les deux autres orientations de la Loi (suite)

Orientation #5

« Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions »

Proposition pour l'orientation #5 : Agir à la source des problèmes de pauvreté

Avant tout, pour assurer la cohérence des actions à tous les niveaux, il faut agir à la source des problèmes de pauvreté, en augmentant entre autres les mesures de revenu minimum garanti.

*Par ailleurs, actuellement la pauvreté pourrait être largement diminuée en récupérant le manque à gagner des revenus de l'État, engendré par les **paradis fiscaux**. Une **politique de lutte à l'évitement fiscal** du Ministère du Revenu contribuerait à lutter contre la pauvreté et serait complémentaire et cohérente avec l'esprit de la « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et le plan d'action du MTESS.*

Voici les trois pistes d'enjeux suggérées par le ministère, selon notre ordre de priorité et incluant nos commentaires et bonifications :

1re Piste : Cohérence des actions à tous les niveaux (national, régional, local) et dans différents domaines d'intervention (logement, santé, alimentation, etc.) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **en utilisant les principes fondamentaux de développement social intégré.**

2^e Piste : Collaboration entre les divers intervenants **et ministères** pour tenir compte de la diversité des causes d'exclusion sociale.

3^e Piste : Connaissance des programmes, structures et organismes communautaires existants en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Commentaires : Les divers ministères devraient aussi avoir cette connaissance.

Pour favoriser l'impact de la diffusion de cette connaissance, un financement adapté à la géographie, aux écarts dans la démographie et aux besoins liés à l'éloignement est recommandé.

7. Rôles et avantages du CRDSL

Nos membres et les acteurs du développement social des Laurentides considèrent que pour l'élaboration régionale du prochain plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le CRDSL devrait exercer les rôles suivants :

- *Agent rassembleur des divers acteurs socio-économiques en vue de planifier des interventions concertées;*
 - *Lieu d'échange et de partage d'informations;*
- *Accompagnement sur mesure et sur demande, pour chaque réalité des groupes de développement social des territoires de MRC;*
 - *Soutien technique pour l'élaboration des plans d'action locaux tout en préservant l'autonomie des groupes;*
- *Intermédiaire privilégié auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);*
- *Administration des sommes allouées pour le prochain PAGSIS;*
- *Rôle-conseil auprès de la Table des préfets des Laurentides pour la recommandation des projets;*
 - *Sensibilisation des élus.*

7.1 Les avantages d'une instance de concertation au niveau régional :

- *Une vision élargie permet de travailler davantage sur les causes que sur les conséquences de la pauvreté;*
 - *Permet de faire évoluer les pratiques et de miser sur le savoir et le partage des connaissances en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*
 - *Permet de développer la collaboration, et favorise la diffusion des expériences innovatrices réalisées.*
- *Permet aux régions de se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants régionaux des divers secteurs d'intervention, en concordance avec les groupes de concertation locaux.*
 - *Permet aux acteurs locaux des différentes MRC de travailler ensemble sur les enjeux et défis qui les confrontent collectivement;*
- *Le niveau régional simplifie les démarches et les échanges avec les ministères puisque le Québec compte 96 MRC versus 18 régions administratives;*
 - *Possibilité d'influencer les politiques nationales qui sont essentielles aux opérations locales;*

Pour toutes ces bonnes raisons, nous recommandons que les démarches régionales de développement social reçoivent du MTESS une reconnaissance officielle et un financement de base par la création d'une Direction québécoise du développement social, tel que recommandé par le Regroupement québécois du développement social (RQDS).

8. Recommandations générales

L'ensemble des données issues de la recherche¹⁶, des données statistiques, des perceptions des acteurs régionaux et locaux a apporté un matériel riche de constats, d'enjeux et de solutions propres à la région des Laurentides qui permet de formuler les recommandations suivantes :

8.1- Le financement : ce qui devrait être considéré

- Hausse de l'enveloppe budgétaire accordée au Plan de lutte dans son ensemble, notamment par l'augmentation du nombre de mesures d'interventions territoriales¹⁷, pour mieux répondre aux divers besoins de nos communautés vivant des réalités différentes, à géographie variable. En effet, chaque communauté locale connaît mieux ses besoins et y contribue davantage lorsqu'elle élabore elle-même son plan d'action et ses processus.
- Attribution de financement majoritairement pour les projets locaux portés par des organismes qui sont en lien direct avec les populations concernées, mais également une portion du financement pour les projets à vocation plus large et nécessitant une approche régionale.
- Attribution d'une partie du financement pour assurer la mission de base des organismes communautaires concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Financement avec préservation d'une enveloppe désignée concernant les fonds destinés aux interventions territoriales, avec des balises préétablies, ceci plus particulièrement dans le contexte de la nouvelle gouvernance par MRC.
- Financement pour le soutien et l'accompagnement.

8.2- Les projets: planification/évaluation :

- Maintien d'une planification de l'action à moyen terme (5ans) d'un prochain plan gouvernemental, adapté aux besoins de la communauté.
- Réalisation de projets avec une approche globale de lutte contre la pauvreté et non orientée seulement sur l'urgence sociale.
- Prévision de mécanismes d'arrimage entre le local et le régional pour gérer les dynamiques lors de l'analyse et la gestion des projets, pour s'assurer de respecter les réalités locales, notamment par une plus grande transparence au niveau de la gouvernance. Les organismes communautaires de par leur proximité avec les personnes en situation de pauvreté gagneraient à être davantage impliqués dans le processus.
- Conception d'outils pour évaluer la performance collective et les retombées des projets.

8.3- Le maintien du processus de participation des communautés

- Renforcement de la participation citoyenne dans l'ensemble des processus, plus particulièrement des personnes en situation de pauvreté dans l'ensemble de la démarche (ex : consultation,

¹⁶ Résumé tiré du Rapport de recherche, programme actions concertées «*Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative*», de Frédéric Lesemann et Lise St-Germain, mai 2014

¹⁷ Les interventions territoriales nommées ici sont des mesures de prévention de la pauvreté et d'exclusion, **directement planifiées, sélectionnées et mises en œuvre par les communautés des territoires eux-mêmes, dans le but de répondre à leurs besoins spécifiques locaux**. Comme celles que nous avons connues lors du dernier PAGSIS lors de l'Alliance avec le ministère, avec le GPS et la CRÉ des Laurentides.

priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, évaluation de l'action). Mise en place des conditions nécessaires pour soutenir cette participation citoyenne.

- Implication des élus : mieux définir leurs rôles, leurs pouvoirs et leurs obligations. Il faut parvenir à convaincre les élus que le développement social est directement associé à plusieurs éléments de la mission des villes et municipalités et qu'ils ont tout à gagner de se lier aux acteurs de la communauté.
- Préservation d'un modèle démocratique et communautaire québécois, dans un contexte de restructuration de la gouvernance régionale des divers acteurs. Ce modèle prôné par des régions et des communautés mobilisées, concertées, créatives et engagées, répond à leurs besoins selon leurs spécificités historiques, sociales, culturelles, identitaires et économiques. Ce modèle participe à construire le « faire ensemble » de chaque communauté québécoise depuis des décennies et sert de levier tout en favorisant la participation citoyenne.

8.4- La concertation : allant au-delà des différents secteurs pour maximiser les actions sur les populations

- Nécessité d'aller plus loin dans l'intersectorialité interministérielle, notamment par le décroisement des programmes et des frontières.

8.5- La cohérence des orientations du Plan d'action :

- Établissement de liens entre les cinq orientations du PAGESIS afin que la lutte contre la pauvreté ne repose pas uniquement sur les communautés, mais qu'elle s'appuie aussi sur l'engagement des ministères, les passerelles entre les ministères pour faciliter les adaptations institutionnelles nécessaires à l'innovation attendue.
- Nécessité d'approfondir davantage l'intersectorialité entre les différents ministères, pour décroiser les programmes et les frontières qui les séparent.

9. Conclusion

La région des Laurentides doit sortir du stéréotype de territoire de villégiature où tout le monde est riche et personne ne manque de rien, notamment parce que la villégiature engendre des emplois précaires, mais aussi parce que les Laurentides sont historiquement le lieu de résidence permanent d'une majorité de Québécois à faibles et moyens revenus.

Nous sommes motivés à faire du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale un succès en honneur à tous les citoyens des Laurentides. Nous espérons qu'il sera souple, flexible, et qu'il saura tenir compte des besoins réels des diverses communautés et organismes, tant locaux que régionaux, tout en permettant l'octroi de sommes suffisantes aux missions de base des organismes.

Les recommandations proposées par les partenaires du CRDSL visent à contribuer à la mise en œuvre d'actions centrées non seulement sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais aussi sur leurs causes. Le CRDSL en tant que démarche régionale de développement social souhaite être pleinement contributif à l'atteinte des objectifs ciblés par le Gouvernement et travailler de concert avec le MTESS au déploiement du troisième Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Liste des organisations participantes à la journée de consultation régionale tenue le 12 janvier 2016 à Saint-Jérôme

- Café Partage d'Argenteuil, Michel Pilote
- Carrefour péri-naissance et familial,
- Marie-Eve Grégoire
- Centraide Gatineau Labelle Haute Laurentides, Annie Lajoie
- Centraide Laurentides, Alain Trépanier et Lise Desrochers
- Centre d'Accompagnement Personnalisé pour Jeunes Enceintes ou Mères (CAP JEM), Chantal Petit
- Centre d'Aide aux Personnes traumatisées crâniennes et Handicapées physiques des Laurentides, Isabelle Cloutier
- Centre d'Hébergement multiservice de Mirabel, Carole-Anne Le Blanc
- Centre de femmes les Unes et les Autres, Anna-Maria Fasching et Marie Turcotte
- Centre des ressources familiales 4 Korner, Kim Nymark
- Centre rayons de femmes, Danielle Bellange
- CISSS des Laurentides - Direction adjointe relations à la communauté et organisation communautaire, Annie Leroux, François Gagnon, Karin Darnajou, Nathalie Lamanque, Sonia Charbonneau et Suzanne Rivard.
- CISSS des Laurentides – Direction de la Santé publique, Brigitte Durand, Dr Éric Goyer et François Lapointe
- Commission scolaire des Laurentides - services éducatifs, Julie Richer
- Comptoir d'entraide de Labelle, Michel Marier
- Concertation en développement social d'Argenteuil (CDSA), Billy Morin
- Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) - REGAL+, Danièle Savoie et Monique Ménard
- Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEESL), Catherine Landry-Larue
- Corporation de développement communautaire (CDC) de la Rivière-du-Nord, Diane Richard
- Écluse des Laurentides, Émilie Rouleau et Mélanie Bolduc
- Écoute agricole Laurentides, Meg Delisle
- Fondation Laurentides, François Mercier
- Groupe de ressources techniques (GRT) Réseau 2000 +, Martin Bazinet
- La Mouvance - Centre de femmes, Janique Durand
- Le Coffret, Line Chaloux
- Les Ressources communautaires ACJ+, Marie-Claude Renaud
- Les Serres de Clara, Gilles-Charles Clermont
- Maison de la Famille de Pays-d'en-Haut, Sylvie Brassard
- Maison de Sophia, Sylvie Plante
- Maison des jeunes de la Rivière-du-Nord et Café de rue SOS, Claire Léveillé
- Maison Lyse-Beauchamp, Fanny Gauthier
- MAMOT - Direction régionale des Laurentides, Claudette Larouche et Marie-Noëlle Roy
- Moisson Laurentides, Annie Bélanger
- MRC des Laurentides, Élyse Martineau
- Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jérôme, Daniel Denis
- Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL), Annie Grand-Mourcel
- Québec en forme Argenteuil CDSA, Renée-Claude Bergeron
- Regroupement des organismes des Laurentides (ROCL), Linda Déry
- Regroupement des tables de concertation et des partenaires de Pays-d'en-Haut, Stéphane Lalonde
- Resto-Pop Thérèse-de Blainville, Christine Vachon
- Route des Gerbes d'Angelica, Thérèse Lavoie
- Table de concertation communautaire Mirabelloise, Anick Lorrain
- Table de réflexion et d'action de retraités et d'aînés (TRARA) de la MRC RDN, Bernadette Gélinau
- Université du Québec en Outaouais (UQO) - Campus Saint-Jérôme, Lise St-Germain
- Ville de Saint-Eustache, Karine Bourbonnais
- Ville de Saint-Jérôme, Sophie Collerett



CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DES LAURENTIDES

100, boulevard des Hauteurs, Saint-Jérôme, QC J7Y 1R5
Téléphone: 514-912-3149 Courriel: m.menard@crdsl.com www.crdsl.com



Un partenaire dans l'action!